

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 janvier 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/01/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 4

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

**Représentés:** Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Thierry CAZALS par Elisabeth DAUZAT, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Daniel BARTHES, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Patrimoine : Animation de l'opération d'inventaire menée dans le cadre du Pays d'art et d'histoire**

trop souvent méconnu et mésestimé. C'est pourquoi, le territoire a œuvré en faveur de l'obtention du label Pays d'art et d'histoire, garantissant la pérennité et la reconnaissance de son capital patrimonial. Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective. L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité par ses habitants suppose des actions en profondeur en faveur de la connaissance et de l'identification des patrimoines.

Pour les raisons développées ci-dessus, la Région et le Pays d'art et d'histoire se sont mutuellement engagés dans la conduite d'une opération d'inventaire du patrimoine du territoire.

Pour réaliser cette action, le coût éligible de l'opération Leader sur trois ans, s'élève à 150 079.65 € TTC (comprenant des taux forfaitaires obligatoires). Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

– Conseil Régional Occitanie (39.98 %)	60 000.00 €
– Union Européenne – crédits FEADER LEADER (33.32 %)	50 000.00 €
– Autofinancement (26.70 %)	40 079.65 €

Il est porté à votre connaissance que l'autofinancement réellement supporté par le Syndicat mixte s'élève à 69 544.10 € pour une assiette de dépenses de 179 544.10 € compte tenu également du plafonnement de l'aide FEADER à 50 000 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- l'autoriser si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25% de FEADER LEADER.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide l'opération présentée,
- autorise le Président, le cas échéant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- autorise le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25% de FEADER LEADER.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 19 janvier 2024

Le Président,

Jean ARCAS.

